

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Mars 2017

PRESENTS : MINVIELLE Maurice, BENAZETH Chantal, CASTERAN Josiane, CAZABAN-CARRAZE Bernard, CLAVERIE Xavier, DURANTON Romain, GOUA DE BAIX Véronique, LACOSTE Danielle, MILLET René, PINTO Antonio, PUJO Delphine.

EXCUSES : BARRERE Stéphanie, CABRESIN Vanessa, LABORDE Jean-Louis,

ABSENT : ROCHE Emmanuel

SECRETAIRE DE SEANCE : LACOSTE Danielle

1) Approbation CR CM 6 février 2017 : à l'unanimité

ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR : le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'inscription à l'ordre du jour des affaires suivantes :

- Néant -

PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT en application de l'article L2322-1 et L2322-2 du Code des Collectivités Territoriales et des articles L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales

Vu les articles L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confèrent au Maire le pouvoir d'affecter des crédits de dépenses imprévues inscrits dans le budget de la Commune

- Néant

Vu les articles L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales qui donne au Maire une partie des attributions de l'organe délibérant par délégation et conformément à la délibération du 31 mars 2014,

- Néant

2) Envoi de la motion

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a transmis à l'Association des Maires la motion contre le retrait de traitement des cartes d'identité en Mairie. Sur les 14 réponses : 13 contre le retrait - 1 abstention

3) CCNEB Convention SUI – ADS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi ALUR a mis fin depuis le 1^{er} juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services déconcentrés de l'État pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme pour les communes compétentes et membres d'un établissement public de coopération intercommunale regroupant au moins 10.000 habitants.

Afin de prendre en charge cette nouvelle mission, et compte tenu des actes à instruire sur la Commune dont le volume ne justifie pas la création d'un service d'instruction communal, le Maire propose de donner son accord pour que la Communauté de Communes du NORD EST BEARN confie au Service d'Urbanisme Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion locale une mission d'assistance technique et administrative pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme de la Commune à compter du 1er janvier 2017 et pour une durée de 18 mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour que la Communauté de Communes du NORD EST BEARN fasse appel au Service d'Urbanisme Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale pour l'instruction des demandes d'actes et autorisations relatives à l'occupation et à l'utilisation des sols de la Commune. Cette assistance suppose l'utilisation d'un logiciel d'instruction des autorisations d'urbanisme commun entre la Communauté de Communes, l'Agence et la Commune, en l'occurrence celui dont dispose la Communauté de Communes et

AUTORISE le Maire à signer la convention fixant les conditions de mise à disposition de ce service conformément au projet ci-annexé.

4) Déclassement route parallèle à la RD940

Monsieur le Maire présente au Conseil un courrier du Conseil Départemental demandant à la commune le transfert de la route parallèle à la RD940 (route qui rejoint Pontacq le long de la ferme Larbeyou au Silo de Barzun) dans ses chemins ruraux. Les travaux d'entretien ayant été réalisés.

Le conseil municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité APPROUVE le classement en chemin rural de la voie parallèle à la RD940, longue de 635 mètres linéaires et **DECIDE** de l'intégrer au tableau des chemins ruraux de la manière suivante :

CR dit « Espélagade »

635 ml

longe la RD940

5) Achat parcelle et aménagement THEAS-LABAN – Rue du Pré du Roy

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après réunion avec le Conseil Départemental et M. Pierre THEAS, un accord de principe a été trouvé pour réaliser un aménagement sécuritaire sur la sortie Rue du Pré du Roy / RD640.

Il conviendra de prévoir les frais d'acte administratif, de bornage, d'enquête publique et une partie des frais d'aménagement.

Accord à l'unanimité.

6) Transformation du poste de cantine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'employée titulaire de la cantine part en retraite le 30 avril 2017.

Afin de la remplacer, il convient de transformer son poste d'Adjoint Technique Principal de 2^e classe en poste d'Adjoint Technique.

Celui-ci sera créé à compter du 1^{er} mai 2017 pour 16 heures annualisées pour un recrutement par un contractuel avec l'indice brut 347. Echelon 1 du grade d'Adjoint Technique.

Le Maire est autorisé à signer le contrat.

Accord à l'unanimité.

7) Tableaux tours des élections

Les tableaux de présence aux 2 tours des élections présidentielles sont réalisés en séance.

8) QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS.

- a) Cabine téléphonique : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'Orange a décidé de retirer la cabine téléphonique.
- b) Tournoi du Carambo : Il aura lieu à partir du 10 avril 2017
- c) Centre Incendie et Secours: Il y a eu 16 interventions en 2017, 14 en 2016.
- d) Divers: Le Conseil Municipal est invité à son pot de départ le 14 avril à 18h00.
- e) Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : Suite à la réunion du 11 mars présentée en réunion plénière des conseillers, des flyers seront distribués dans le village afin d'associer les bénévoles qui le voudront.
- f) Le prochain CM aura lieu le 5 avril pour le vote du budget
- g) Budget 2017 évoqué : Prévision d'achat de matériel technique, création d'un espace jeux enfants, création d'un abri-préau entre la salle polyvalente et la cantine (en cours d'étude), .etc...

Fin de la séance à 23h00



Le Maire
Maurice MINVIELLE